

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Spécialité « Éducateur Sportif » - Mention « Activités Physiques pour Tous »

PIÈCES À FOURNIR POUR LES TEP

Une photo d'identité récente

Le certificat médical à faire compléter par votre médecin*

1 photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso) OU du passeport OU du titre de séjour **en cours de validité** (le permis de conduire n'est pas recevable)

1 photocopie de l'un de ces documents :

- **PSC 1** (Prévention et secours civiques de niveau 1)
- **AFPS** (Attestation de Formation aux Premiers Secours)
- **SST** (Sauveteur Secouriste du Travail) **en cours de validité** (moins de 2 ans)

Si vous n'en êtes pas titulaire, le CREPS de Reims organise des sessions de formation (la fiche d'inscription est disponible sur notre site internet.)

PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

L'ensemble des pièces citées pour les TEP ainsi que :

L'inscription administrative à la Vérification des Exigences Préalables *

L'engagement financier*

L'attestation d'accueil en structure* à remettre au plus tard le jour des tests de sélection

1 photocopie du certificat individuel de participation à la Journée de Défense Citoyenneté OU l'attestation de recensement pour les candidats n'ayant pas encore participé à la JDC

Extrait n°3 du casier judiciaire

Attestation de sécurité sociale

Attestation de responsabilité civile

1 CV

1 document relatif à vos expériences dans le champ de l'animation et du sport, à votre parcours sportif ainsi qu'à vos motivations pour intégrer la formation **à présenter le jour des épreuves de sélection.**

1 photocopie de tout diplôme sportif ou d'animation, scolaire ou universitaire, ou tout autre diplôme ou qualification

Pour les personnes en situation de handicap, 1 photocopie de l'avis de la commission prévue aux articles A212-44 et A212-45 du code du sport. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Madame Caroline DIOT, référente handicap au CREPS de Reims (03 26 86 70 10 ou caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr).

PIECES COMPLEMENTAIRES CANDIDATS	
PARCOURSUP	Hors PARCOURSUP
<input type="checkbox"/> Des frais de scolarité sont à prévoir à l'entrée en formation : 100 € (à régler lors de l'entrée en formation)	<input type="checkbox"/> règlement en ligne de 30,00 € correspondant aux frais administratifs (non remboursables). <input type="checkbox"/> La fiche stagiaire-formation pour les demandeurs d'emploi Grand Est*

*modèle à télécharger sur notre site